

Protocoles de retour à la compétition de FENB :

Mars 2021

La FENB a mis à jour ses protocoles de retour à la compétition pour refléter les plus récentes recommandations du gouvernement du Nouveau-Brunswick et de la Direction du sport et des loisirs du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture. Ce document sera mis à jour à mesure que les conditions changent et que les recommandations gouvernementales s'adaptent à la situation entourant la COVID-19 dans la province. Les dernières modifications sont surlignées en jaune.

Date d'entrée en vigueur : 8 mars 2021

Accueil d'un tournoi

Les tournois ne sont pas permis dans les zones de santé publique en phase orange, en phase rouge ou en confinement.

Toutefois, les tournois peuvent avoir lieu dans les zones de santé publique jaune, à condition que tous les participants, officiels et spectateurs habitent dans la zone où se tient le tournoi **ou sont membres réguliers du club hôte.**

Les tournois provinciaux ne sont pas permis pour le moment.

Les clubs qui accueillent un tournoi doivent respecter les directives fondamentales indiquées dans le document intitulé Protocoles de retour au jeu de FENB ainsi que les directives indiquées ci-dessous.

Les organisateurs de tournois doivent soumettre à FENB un plan opérationnel relatif à la COVID-19 particulier à l'activité.

Tous les participants doivent respecter la distance physique appropriée de 2 mètres en tout temps pendant la compétition, sauf les athlètes qui participent activement à un match.

Une seule épreuve doit avoir lieu sur le site à un moment donné, et les épreuves doivent être espacées de 30 minutes.

Les organisateurs des tournois doivent désigner les personnes (bénévoles ou membres du personnel) qui seront responsables de désinfecter les surfaces fréquemment touchées (enrouleurs, boîte de pointage, poids, jauges de déplacement) entre les utilisateurs.

Les cantines peuvent être ouvertes à condition de respecter les directives établies par Travail sécuritaire NB. Pour le moment, il est recommandé que seules les boissons pré-emballées soient vendues.

Le paiement et les inscriptions en ligne sont fortement recommandés, et il est possible de le faire en passant par Fencing-Escime NB.

Vous pouvez vous procurer l'équipement de protection personnelle, les produits de nettoyage liés à la COVID-19 et les bracelets de dépistage auprès de Fencing-Escime NB. Si vous avez besoin de masques, de visières ou de produits désinfectants pour l'une de vos activités, communiquez avec la directrice générale, à fencingnb@gmail.com.

Escrimeurs admissibles à la compétition

Les escrimeurs doivent être membres en règle de FENB afin d'être admissibles à concourir (c'est donc dire que les membres d'escrime récréatif ne peuvent pas concourir). Les escrimeurs peuvent concourir dans leur zone de santé publique même si leur club respectif n'a pas rouvert.

Les escrimeurs ne peuvent se rendre à l'extérieur de leur zone de santé publique pour concourir à moins d'être membres réguliers d'un club hôte situé à l'extérieur de leur zone de résidence.

Les athlètes et les entraîneurs doivent effectuer un test de dépistage de la COVID-19 (auto-administré) avant de se rendre sur les lieux.

Spectateurs et parents ou tuteurs

Les spectateurs, incluant les parents et les tuteurs, sont permis sur les sites où il est possible d'aménager une aire d'observation séparée. Les spectateurs doivent respecter la distance physique appropriée de 2 mètres, en tout temps, et ils doivent porter un masque sur le site, en tout temps. Les spectateurs doivent effectuer un test de dépistage de la COVID-19 (auto-administré) avant de se rendre sur les lieux.

Les spectateurs et les parents ou tuteurs ne peuvent pas sortir de leur zone de santé publique pour les compétitions, à moins d'être de la même maisonnée que le participant qui est membre du club hôte.

Disposition des lieux

Le site hôte doit se conformer aux directives provinciales en vigueur quant au nombre maximal de personnes pouvant se trouver dans un espace intérieur. Le nombre de personnes présentes ne peut excéder 50 % de la capacité du site.

Les pistes doivent être séparées d'au moins 3 mètres et il doit y avoir un espace suffisant autour des pistes pour que huit (8) escrimeurs qui ne participent pas activement à un affrontement puissent y respecter la distanciation physique.

Chaque athlète doit avoir un espace désigné sur le site lorsqu'il ne concourt pas.

La circulation dans le site doit être à sens unique et, préférablement, le site doit avoir une entrée et une sortie distinctes.

Le site doit être adéquatement ventilé et les portes et fenêtres doivent être ouvertes sur l'extérieur, autant que possible.

Il doit y avoir suffisamment de temps et d'espace pour l'échauffement afin de respecter les directives en matière de distanciation physique. Il est recommandé que les escrimeurs s'échauffent à l'extérieur lorsque c'est possible.

Enregistrement et dépistage

L'enregistrement et le dépistage doivent se faire à l'extérieur du gymnase.

Tous les athlètes, entraîneurs, officiels et spectateurs doivent effectuer un test de dépistage de la COVID-19 (auto-administré) avant de se rendre sur les lieux

À l'arrivée, un dépistage ACTIF supplémentaire sera effectué pas un membre du personnel ou un bénévole.

Il faut vérifier la température lorsque des thermomètres sont disponibles.

Toutes les personnes qui entrent sur le site doivent subir un test de dépistage ACTIF; elles recevront un bracelet en papier pour démontrer que ce dépistage a été effectué.

Toutes les personnes devront se désinfecter les mains dès leur entrée sur le site.

Les coordonnées de chaque personne entrant dans le site doivent être conservées par les organisateurs du tournoi aux fins de suivi.

Vous trouverez les questions de dépistage actif à l'annexe A.

Athlètes

Les escrimeurs ne peuvent se rendre à l'extérieur de leur zone de santé publique pour concourir à moins d'être membres réguliers d'un club hôte situé à l'extérieur de leur zone de résidence.

Les athlètes doivent porter un masque lorsqu'ils se trouvent dans les aires publiques du site et, autant que possible, lorsqu'ils attendent leur tour pour participer activement à un affrontement (entre leurs matchs).

Les athlètes ne sont pas tenus de porter un masque pendant les activités d'escrime, y compris pendant l'échauffement, pendant l'affrontement, entre les poules et pendant les périodes de repos des DE.

Les règles d'escrime normales s'appliquent aux compétitions, mais les combats rapprochés sont déconseillés.

La pratique où les escrimeurs crient après un coup marqué (sur ou hors piste) ou à tout autre moment n'est pas recommandée.

À la fin d'un match, les escrimeurs doivent se saluer de la ligne « en garde ». Il n'est pas permis de se serrer la main, de se toucher les poings, etc.

Entraîneurs

Les entraîneurs ne peuvent se rendre à l'extérieur de leur zone de santé publique pour une compétition à moins d'être membres réguliers d'un club hôte situé à l'extérieur de leur zone de résidence.

Tous les entraîneurs doivent porter un masque, en tout temps. S'ils sont en fonction durant le tournoi, ils doivent porter un masque et une visière pour communiquer avec les escrimeurs.

Les entraîneurs doivent s'efforcer de maintenir la distance physique appropriée de 2 mètres, autant que possible.

Arbitres

Les arbitres ne peuvent pas se rendre à l'extérieur de leur zone de santé publique pour une compétition.

Les arbitres doivent porter un masque et une visière lorsqu'ils sont en fonction.

Seul l'arbitre peut toucher la boîte de pointage, les poids, les jauges de déplacement et les feuilles de poule et des éliminations directes.

Les escrimeurs et les entraîneurs doivent maintenir la distance physique appropriée de 2 mètres lorsqu'ils parlent avec les arbitres.

Armurerie

Les officiels du tournoi ne peuvent pas se rendre à l'extérieur de leur zone de santé publique pour une compétition.

L'armurerie doit se trouver dans une pièce distincte. Il doit y avoir un mouvement fluide vers l'armurier pour la vérification de l'équipement, avec circulation à sens unique et des aires d'attentes éloignées où il est possible de maintenir une distance physique de 2 mètres.

La vérification de l'équipement concerne les masques et les gants seulement. Les masques et les gants doivent être propres et exempts de sueur lorsqu'ils sont apportés à l'armurier.

Même si les fils de corps et l'équipement électrique (lames, masques, manchettes) ne seront pas testés par l'armurier avant la compétition, tout l'équipement doit être en état de marche et conforme aux règlements.

L'armurier doit porter un masque en tout temps, et il doit porter une visière lorsqu'il parle avec des athlètes et lorsqu'il vérifie l'équipement.

Les armes seront testées sur la piste et les pénalités appropriées pour tout équipement fautif seront imposées durant les matchs.

Secrétariat

Les officiels du tournoi ne peuvent pas se rendre à l'extérieur de leur zone de santé publique pour une compétition.

Le secrétariat doit se trouver dans une pièce distincte. Seuls l'organisateur du tournoi et les arbitres peuvent communiquer avec le secrétariat.

Le secrétaire doit porter un masque, en tout temps.

DÉPISTAGE ACTIF :

Le dépistage actif est requis à l'arrivée sur le site. Le dépistage actif signifie qu'une personne désignée du tournoi doit poser toutes les questions du questionnaire de dépistage actif ci-dessous à toutes les personnes qui entrent sur le site. Par mesure de précaution, la vérification de la température peut être requise sur le site. De plus, la personne qui effectue le dépistage auprès des participants doit demander à toutes les personnes de se désinfecter les mains dès leur arrivée sur les lieux.

Questionnaire d'évaluation active

1. Est-ce qu'un représentant de Santé publique, un praticien de la santé ou un agent de la paix vous a dit que vous êtes tenus de vous isoler?
2. Attendez-vous de subir un test de dépistage de la COVID-19 ou de recevoir le résultat d'un test de dépistage de la COVID-19 et vous a-t-on dit de vous isoler?
3. Êtes-vous allés à l'extérieur du Nouveau-Brunswick ou dans une zone ou région qui se trouve en phase d'alerte orange, en phase d'alerte rouge ou en confinement au cours des 14 derniers jours?
4. Est-ce qu'un membre de votre maisonnée vient de revenir d'un déplacement à l'extérieur du Nouveau-Brunswick ou d'une zone ou région de santé qui se trouve en phase d'alerte orange, en phase d'alerte rouge ou en confinement ET est-ce que des membres de la maisonnée ont maintenant un ou plusieurs symptômes de la COVID-19, comme indiqués ci-dessous?
5. Est-ce que vous présentez **un ou plusieurs** des symptômes suivants :
 - Fièvre de plus de 38 degrés Celsius
 - Nouvelle toux ou toux chronique qui s'aggrave
 - Écoulement nasal
 - Mal de gorge
 - Mal de tête (inexpliqué)
 - Diarrhée
 - Difficulté à respirer
 - Nouvelle fatigue
 - Nouvelles douleurs musculaires (inexpliquées)
 - Perte du goût
 - Perte de l'odorat
 - Doigts ou orteils bleuâtres

Si une personne a une fièvre de 38° Celsius ou plus, elle doit quitter les installations, même si elle ne présente aucun autre symptôme.

Une personne qui a répondu OUI à l'une de ces questions ne peut ni participer ni assister au tournoi.

Les personnes doivent informer les organisateurs du tournoi si elles ont répondu OUI à l'une ou l'autre de ces questions. Les clubs doivent documenter ces renseignements et doivent suivre les directives de Santé publique.

Une personne qui a répondu OUI à l'une ou l'autre des questions 1 à 4 doit éviter de participer ou d'assister aux séances d'entraînement pendant au moins 14 jours ou selon les instructions de Santé publique. Il faut ne présenter aucun symptôme pendant 48 heures avant de pouvoir participer aux séances d'entraînement.